

*Questions orales*

avaient été dépensés dans des circonscriptions libérales. Bien sûr, le fait a été confirmé lorsque la liste a été déposée.

Une autre source du même ministère m'apprend que lundi dernier, le 20 février, une directive a été envoyée à tous les bureaux régionaux. Selon cette note, toute demande d'information de la part des députés au sujet de ce programme doit être transmise au bureau du ministre, à une certaine Mary Jamieson. Pourquoi ce baillon? De quoi le ministre a-t-il peur? N'a-t-il donc plus aucune confiance en ses propres collaborateurs?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Non, monsieur le Président, je n'ai peur de rien, et surtout pas des questions du député. Il m'interroge au sujet d'une note adressée à des fonctionnaires leur disant de transmettre les appels à mon bureau; sauf erreur, il a dit qu'une directive en ce sens avait été envoyée lundi dernier. Je crois que cette note a été envoyée avant cette date et elle avait pour but de faire en sorte que toutes les demandes d'information au sujet de ce programme, qui a évidemment suscité beaucoup d'intérêt et causé une controverse politique, soient acheminées à mon bureau et d'éviter que les fonctionnaires n'aient à y répondre directement. La raison en est que si les fonctionnaires commencent à répondre à ces questions, leurs propos risquent fort d'être cités hors contexte et de servir à des fins de politique partisane, ce qui n'est pas leur rôle.

En fait, je sais que, à quelques reprises, nos vis-à-vis ont posé des questions à la suite d'entretiens qu'ils ont eus avec des fonctionnaires. Renseignements pris, j'ai constaté que leurs arguments ne semblaient pas correspondre exactement aux faits que m'ont décrits les fonctionnaires en cause.

En politique, il est normal que ce soient les ministres qui défendent les programmes du gouvernement; ce n'est pas le rôle des fonctionnaires de participer à cette controverse, et leurs propos ne devraient pas être utilisés dans l'arène politique. C'est pourquoi cette directive a été envoyée.

LA RÉPARTITION DES FONDS ENTRE DES CIRCONSCRIPTIONS DE LA SASKATCHEWAN

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur le Président, le ministre a affirmé à plusieurs reprises que, son ministère répartissait les crédits de création d'emploi en fonction du taux de chômage. Peut-il expliquer pourquoi la circonscription d'Assiniboia, en Saskatchewan, où le taux de chômage est de 2.4 p. 100, a reçu \$736,000 tandis que celle de Prince-Albert où le chômage est de 7.5 p. 100, n'a reçu que \$50,000? Pourquoi Prince-Albert, où le chômage est trois fois plus élevé, n'a-t-il reçu que le quinzième de l'argent attribué à Assiniboia?

**Une voix:** Parlez-nous de Ralph Goodale.

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, pour être précis, je n'ai jamais dit que la répartition se fondait strictement sur les taux de chômage. J'ai simplement dit que, toutes proportions gardées, elle y correspondait assez bien.

En fait, dans la propre province du député où, jusqu'aux dernières nouvelles, il n'y a pas de représentant libéral, 2.6 p. 100 des fonds ont été attribués et on trouve précisément 2.6 p. 100 des chômeurs canadiens dans cette province.

Pourquoi ne peut-on pas tenir compte simplement des montants dépensés et du taux de chômage? C'est qu'il existe bien d'autres programmes gouvernementaux qui visent également à atténuer le chômage. Par exemple, songez aux incitations offertes dans le dernier budget à l'entreprise privée pour stimuler l'activité économique. Naturellement, les résultats sont plus convaincants dans certaines provinces que dans d'autres. On sait que certaines provinces, dont la Saskatchewan, sont plus riches que d'autres, si bien que l'on s'attend à ce que le gouvernement de la province soit plus en mesure de combattre le chômage que ne le sont les provinces moins riches. Il ne faudrait pas chercher à établir des parallèles rigoureux entre les pourcentages. Cependant, il existe dans l'ensemble une assez bonne correspondance entre les taux de chômage et la répartition des crédits.

**M. Nystrom:** Bonne correspondance en effet!

LES FONDS AFFECTÉS À LA CIRCONSCRIPTION D'ASSINIBOIA

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Le chômage dans Assiniboia n'est que le tiers de ce qu'il est dans Prince-Albert et pourtant, on lui accorde 15 fois plus d'argent. Monsieur le Président, nous avons la bonne fortune de ne pas avoir de représentant libéral, mais le ministre peut-il nous expliquer si ses largesses à l'endroit d'Assiniboia sont dues au fait que le sénateur Argue, grand responsable de la caisse noire dans notre province, représente la circonscription d'Assiniboia et que l'ancien député de cette circonscription, Ralph Goodale, devenu chef provincial du parti libéral, veut se faire élire dans la circonscription provinciale d'Assiniboia?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, il faut se rendre à l'évidence; ou bien le député ne m'écoute pas ou bien il ne veut rien entendre. La Saskatchewan a reçu 2.6 p. 100 des fonds et la Saskatchewan compte 2.6 p. 100 des chômeurs canadiens.

**M. Nystrom:** Répondez à la question.

**M. Roberts:** Le député se préoccupe du sort d'Assiniboia. Je vais répéter ses propos au sénateur Argue: le Nouveau parti démocratique ne veut pas qu'Assiniboia reçoive des subventions pour créer des emplois.